No 235 - Mai 2014 - 100 B

# GAVROCHE THAÏLANDE

Bangkok
## LE NOUVEL ELDORADO DE L'ART CONTEMPORAIN ?

ASEAN
## LE DÉCROCHAGE THAÏLANDAIS

# BONZES FARANG
## Les moines de la forêt

Laos
## NOUVEAU DÉPART POUR VANG VIENG

Cambodge
## LES BONZES 3.0 DEMANDENT PLUS DE JUSTICE SOCIALE !

Philippines
## LES SURVIVANTS DE HAIYAN

Thaïlande 100B - Cambodge 3$ - Laos 30.000 Kp - France 3 € - www.gavroche-thailande.com - Photo : Arnaud Dubus

## ■ Chronique juridique

# Exporter des Megawatts

**Le mois dernier, nous avons étudié les sources de l'électricité en Thaïlande et avons constaté que le royaume était en partie approvisionné par son voisin du nord, le Laos. Les besoins électriques de la Thaïlande ont été une aubaine pour l'économie laotienne et l'alimentation électrique de la Thaïlande a contribué à son développement rapide. C'est donc une collaboration étroite à bien des égards. L'offre d'électricité transfrontalière ne soulève pas moins certaines questions politiques et économiques.**

Le protocole d'accord de 1993 entre le Laos et la Thaïlande concernant les exportations d'électricité en provenance du Laos (régulièrement amendé depuis 1997) pose le cadre juridique de ces échanges et souligne l'engagement du Laos à fournir une quantité progressive d'électricité (7 000 Mw d'ici à 2020).
A cet égard, la loi sur l'électricité du Laos énonce que la génération, la transmission et la distribution d'électricité constituent des engagements du Laos en matière de coopération internationale.

La participation du secteur privé et de l'investissement étranger dans le secteur de l'électricité au Laos peut être réalisée sous la forme de contrat « *Built-Operate and Transfer* » (BOT). En vertu d'un accord de BOT, le développeur développe le projet à ses propres frais (et avec la contribution de ses prêteurs), puis opère le projet pendant une certaine période (par exemple 20 ans) durant laquelle il touchera des revenus d'opération qui lui permettront de rembourser sa dette et d'obtenir un retour sur investissement. A l'issue de cette période d'opération, le développeur de la société devra céder l'infrastructure à l'Etat.

Le gouvernement laotien opère un contrôle d'Etat sur l'économie et cherche à maintenir un certain équilibre entre la protection des intérêts nationaux et les opportunités économiques liées à la demande thaïlandaise en électricité. Alors que la force du secteur est fondée sur son ouverture à l'investissement privé et étranger, le gouvernement laotien devient de plus en plus exigeant lorsqu'il envisage l'attribution d'une licence à un développeur, que ce soit du point de vue des modalités de vente de l'électricité produite par un producteur indépendant d'énergie directement à un acheteur étranger, de l'étendue des privilèges fiscaux que des conditions associées à la participation du gouvernement laotien dans le capital de la société de projet.

Fait intéressant, le secteur de la production hydroélectrique au Laos s'est exporté au-delà des frontières. C'est un modèle de financement de projet avec des méthodes sophistiquées et innovantes. Le niveau de complexité de la documentation nécessaire pour le financement de projet à recours limité a contribué, dans le courant de la dernière décennie, au développement des infrastructures au Laos ainsi que du niveau de compétence des fonctionnaires responsables de ces projets.

Quels impacts sur l'environnement ces projets hydroélectriques peuvent-ils avoir ? En Thaïlande, le développement de sites hydroélectriques a rencontré une opposition considérable de la part des écologistes et des habitants potentiellement touchés. Les projets d'exportation d'électricité au Laos ne suscitent pas une telle opposition de la société civile. Dans une certaine mesure, il semblerait que le gouvernement laotien ait su saisir cette opportunité et l'adapter pour répondre à ses objectifs de développement. La politique du secteur de l'énergie du Laos est devenue l'un des piliers de sa « stratégie nationale pour la croissance et l'éradication de la pauvreté ». Au gré des nombreux projets hydroélectriques récemment développés, le gouvernement laotien a progressivement intégré des normes environnementales et sociales dans son système juridique. Bien des questions demeurent toutefois quant à leur mise en œuvre pratique et égale entre l'ensemble des développeurs. Par ailleurs, les modalités de consultation entre les Etats parties à l'Accord du Mékong, jugées insatisfaisantes, ont généré des tensions significatives dans le cadre du projet Xayabouri qui auront sans aucun doute un effet sur les développements futurs.

La question dépasse donc la configuration dominant/dominé entre un grand pays exploitant les ressources naturelles de son petit voisin et constitue désormais un enjeu régional.

ANGUS MITCHELL (*angus.mitchell@dfdl.com*)
AUDRAY SOUCHE (*audray.souche@dfdl.com*)

**** Cet article est une version française condensée de l'article publié par DFDL dans le Bangkok Post le 16 mars 2014.*

DFDL LEGAL & TAX